

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 JUIN 2023

Délibération n°2023.06.080.B

Contrat Départemental d'Animation (CDA) : demande d'une subvention 2023 au Département de la Charente

LE PREMIER JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 16 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 mai 2023

Secrétaire de Séance: Michel ANDRIEUX

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL à Bertrand GERARDI, Dominique PEREZ à Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Isabelle MOUFFLET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_80B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023
Publication : 06/06/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER JUIN 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.06.080.B**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

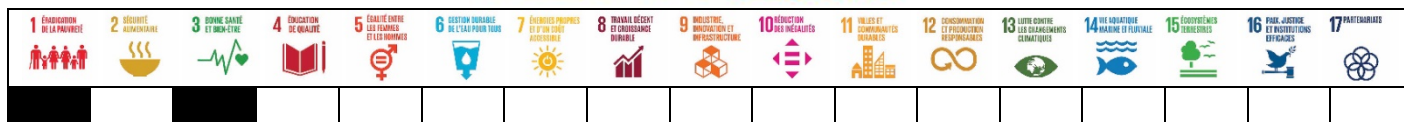
**CONTRAT DEPARTEMENTAL D'ANIMATION (CDA) : DEMANDE D'UNE SUBVENTION
2023 AU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE
SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10201 -1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Gratuité d'accès à des services

ODD 3 : Soutien à l'activité sportive, médiation sociale et culturelle, épanouissement

L'objectif des Contrats Départementaux d'Animation (CDA) portés par le département de la Charente est de favoriser, en partenariat avec les associations et acteurs locaux, le développement d'animations éducatives, culturelles et sportives, en complément des offres du territoire.

Depuis 2017, GrandAngoulême est éligible au CDA, pour plusieurs activités culturelles et sportives qui touchent un public varié, dont celles de l'Été Actif et Solidaire, mises en œuvre par des partenaires.

Pour 2023, le Département propose de reconduire un Contrat d'Animation avec GrandAngoulême et ses partenaires, composé de :

- 2 fiches actions « Eté Actif Sportif et Solidaire », pour le site de Rouillet-Saint Estèphe (porté par le Centre Social Effervescentre), et pour le site du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente (porté par la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques)
- 1 fiche action pour les ateliers de pratiques artistiques de l'École d'Art de GrandAngoulême du site de Dirac.

Compte tenu des bilans des actions 2022, de la volonté des porteurs de projets de poursuivre ces actions, le montant de la demande de subvention 2023 pour le Contrat Départemental d'Animation s'élève à 13 250 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_80B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

Je vous propose :

D'APPROUVER la reconduction du Contrat Départemental d'Animation 2023 sur la base des propositions ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à déposer un dossier auprès du Département de la Charente, sollicitant une subvention de 13 250 € au titre du Contrat Départemental d'Animation.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_80B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023
Publication : 06/06/2023